

Projets en partenariat avec la Musique de la Police Nationale

Dans le cadre de la convention signée entre le ministère de l'Intérieur et le rectorat de l'académie de Versailles, il est possible de construire dans les établissements du second degré des projets artistiques et culturels annuels avec la Musique de la Police Nationale.

1. Objectifs

- faire découvrir aux élèves un orchestre professionnel : ses enjeux et son fonctionnement ;
- valoriser et enrichir le travail pédagogique des enseignants dans le cadre d'un partenariat prenant en compte la spécificité artistique de la Musique de la Police Nationale.

2. Propositions de parcours en partenariat avec la Musique de la Police Nationale

Ces propositions sont **modulables en fonction des projets des professeurs**, sous réserve de faisabilité technique. Les actions sont préparées par les professeurs en collaboration avec les artistes.

Une journée d'information est organisée le **mercredi 28 septembre 2011** pour permettre aux professeurs de rencontrer les artistes et de préciser le contenu de leurs projets. La participation à cette journée conditionne la réalisation du projet.

→ **parrainage d'une classe orchestre** (ou d'une CHAM) par la Musique de la Police Nationale, avec pour objectif la mise en place d'un concert réunissant les musiciens de la formation et les élèves. Ce parcours implique une rencontre en amont avec l'orchestre, ainsi qu'une à plusieurs répétitions en commun.

> *Prévoir une salle de concert répondant aux besoins scéniques et techniques définis par le cahier des charges de la Musique de la Police Nationale. Une visite technique sera organisée en amont.*

→ journée en immersion musicale avec la Musique de la Police Nationale

Les élèves sont invités à venir sur le site de Vélizy à la rencontre des musiciens des deux formations composant la Musique de la Police Nationale. Ils assistent à leurs répétitions respectives, bénéficient d'un temps d'échange avec les musiciens et visitent les différents services (archives musicales, communication, réserves d'instruments...). Dans le cas d'élèves participant à une classe orchestre (ou à une CHAM), un moment musical partagé est envisageable.

→ concert partagé chant-orchestre

Le répertoire est à préciser et à consulter le 28 Septembre 2011.

→ parcours pédagogiques et musicaux

- *Matches*, de Jean-Louis Petit (premier et second degrés)
L'œuvre « Matches » pour orchestre d'instruments à vent propose une analogie entre l'orchestre d'harmonie et les équipes sportives. Le compositeur a choisi onze sports (collectifs et individuels) en attachant chacun d'eux à un instrument ou à une famille d'instruments. Cette œuvre peut être le point d'appui d'un travail interdisciplinaire en partenariat avec la Musique de la Police Nationale ;
- Parcours pédagogique et musical articulé aux programmes des enseignements de spécialité (en lycée) **musique, danse, théâtre, cinéma**. Répertoire à préciser avec les équipes ;
- Travail autour des "musiques actuelles", en appui sur le répertoire musical diversifié de l'orchestre de la Batterie Fanfare.

→ présentation des instruments de l'orchestre

Intervention de petites formations faisant alterner moments musicaux et échanges.

3. Besoins techniques

Chaque prestation de la Musique de la Police Nationale entraîne des besoins techniques tels qu'un espace scénique minimum en fonction de l'effectif engagé, la mise à disposition de loges pour les musiciens, la mise en place de praticables, une éventuelle sonorisation, etc.

La validation du projet par le conseiller technique de la Musique de la Police Nationale est indispensable pour sa bonne réalisation.

4. Procédures et financement

-> **Renvoi du protocole**, signé par le chef d'établissement (collège ou lycée), au Rectorat sous le timbre de la Délégation académique à l'action culturelle - DAAC ou, en format PDF, à l'adresse électronique suivante : marianne.calvayrac@ac-versailles.fr > **Date limite d'envoi : le 27 juin 2011.**

-> **Les interventions de la Musique de la Police Nationale sont gratuites.** Toutefois, pour les concerts qui ont lieu le soir, les repas des musiciens doivent être pris en charge par l'établissement scolaire.

5. Contacts

> Rectorat - Délégation académique à l'action culturelle - DAAC :

Marianne Calvayrac – tél : 01.30.83.45.69 / fax : 01.30.83.45.78 / marianne.calvayrac@ac-versailles.fr.

> Musique de la Police Nationale : Didier Trouboul (enmpn@orange.fr/ 06.14.27.89.13)